SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER

Fédération Nationale de L'Equipement et de l'Environnement



Adhérent à l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

La Section Départementale SNPAM-CGT 33

à

Monsieur le Directeur Régional des Affaires Maritimes d'Aquitaine

La modulation, c'est le DRAMe!

Les agents de la DRAM aquitaine viennent de recevoir de votre part un beau cadeau de Noël, d'un type que l'on ne trouve dans aucun conte pour enfants. A notre grande stupeur, la plupart d'entre eux voient leur prime « modulée » à la baisse.

Vous avez depuis peu la possibilité de distribuer selon votre bon vouloir, des bons et des mauvais points à vos agents, par la modulation des primes (IAT/IFTS). Ce dispositif idéologique primaire repose sur le postulat que le fonctionnaire ne travaille qu'à l'intéressement et qu'il est dénué de conscience professionnelle. C'est une vision infantilisante, conservatrice et rétrograde, formule revisitée du « sabre et du goupillon » pour laquelle la police de l'esprit et des comportements passe par les bons sentiments, la carotte et le bâton.

Le cadre des modulations porte en son sein la perversion de ce qu'il est censé combattre, l'injustice. En procédant selon la logique de l'enveloppe fermée, il oblige à retirer à la majorité des agents les bonus servis à certains.

La CGT s'est toujours opposée à ce dispositif tant par sa nature que par ses modes d'application. Il est créateur d'inégalité entre agents, générateur de conflits et porte ouverte a une gestion du personnel féodale et arbitraire.

Nous en mesurons la traduction en Aquitaine où les modulations subies aujourd'hui ont été décidées en petit comité, sans dialogue social ni participation des chefs de service responsables de l'évaluation, par un aréopage de « belles personnes sachantes et bienveillantes », aujourd'hui pour la plupart partis sous d'autres horizons.

En prenant le parti pris de pénaliser 90 % des agents d'un corps pour en servir 10 %, vous témoignez de votre expertise de la qualité du travail des agents. Les sanctionnés apprécient. Ce signal fort envoyé à leur endroit sera certainement de nature à les encourager.

Alors que les différentes alertes sur « <u>Le rapport sur le Moral</u>» des agents vous ont été exprimées et démontrées au travers d'enquêtes détaillées et argumentées, notamment en CHS, vous vous asseyez sur le travail syndical et vous allez à l'encontre du besoin de considération et de reconnaissance mainte fois exprimé. De fait vous prenez position, vous aurez à l'assumer.

Il est encore une fois affligeant de constater qu'aux Affaires Maritimes, les décisions fondatrices pour la vie des agents sont prises sans connaissance de la réalité de leur travail. Vous aviez la possibilité de corriger, vous ne l'avez pas fait.

Cette baisse, au regard de ce qui aurait dû être servi, est ressentie comme une sanction par les agents, qui ne se sentent plus reconnus face à tous les sacrifices qui leur ont été demandés durant cette année 2009. A l'heure de la RGPP, de la fonte des effectifs, de l'augmentation des charges de travail individuelles, d'une réforme des permis de plaisance aux effets catastrophiques sur l'organisation du travail, des crises conchylicoles à répétition, de la montée en puissance des exigences de la DPMA pour le contrôle des pêches, des rapports difficiles avec les usagers pour la gestion des navires et marins et de la complexification des dossiers économiques c'est donc un message de sanction que vous voulez nous adresser.

Alors que nous vivons des jours difficiles, noyés dans une réforme de l'état menée au grand galop, que certains de vos agents perdent leurs repères et subissent une remise en cause totale de leur environnement de travail, quelle habile gestion des ressources humaines! Nous nous élevons avec indignation contre cette sanction collective de fait sans aucune justification.

Face à cette situation, il existe un décalage intolérable entre le discours servi par notre direction et la réalité. Où se trouve le dialogue social, la prise en compte du mal être général des agents ? Nous vous demandons une explication, pas une esquive, et une remise à plat des modalités 2009.

Pour le bureau
Le secrétaire départemental

Nicolas MAYER